

**ORDONNANCE NUMÉRO OCA22-2404-15-001**

**ENTRÉE EN VIGUEUR**

AVIS est par les présentes donné que l'ordonnance numéro OCA22-2404-15-001 intitulée « Ordonnance déterminant la fermeture permanente à la circulation véhiculaire du chemin des Iroquois, dans l'arrondissement de Lachine » a été adoptée à la séance ordinaire du conseil de l'arrondissement de Lachine tenue le 2 mai 2022.

Que cette ordonnance peut être consultée sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : <https://montreal.ca/reglements-municipaux/> .

Que cette ordonnance entre en vigueur le jour de sa publication.

Fait à Montréal, arrondissement de Lachine, ce 3 mai 2022.

Myrabelle Chicoine  
Secrétaire d'arrondissement substitut  
Arrondissement de Lachine

**ORDINANCE NUMBER OCA22-2404-15-001**

**COMING INTO FORCE**

NOTICE is hereby given that ordinance number OCA22-2404-15-001 « Ordonnance déterminant la fermeture permanente à la circulation véhiculaire du chemin des Iroquois, dans l'arrondissement de Lachine » was adopted at the regular council sitting of the borough of Lachine held on May 2, 2022.

This ordinance may be consulted by the City's website at the following address : <https://montreal.ca/reglements-municipaux/> .

This ordinance becomes effective the day of its publication.

Given in Montréal, arrondissement de Lachine, this May 3, 2022.